

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2010

L'an deux mille dix le 30 mars à 21H00, le Conseil Municipal de la commune de VENERQUE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la mairie de Venerque, sous la Présidence de Monsieur Michel DUVIEL, Maire.

**PRESENTS** : Marie-Thérèse AMIEL, Denis BEZIAT, Jean-Yves BERNY, Catherine COFFIN, Marius COURTIN, Michel DEHAN, Jacques DOUMERC, Michel DUVIEL, Marie-Christine ESCOURROU, Nadia ESTANG, Michel GAY, Benoît GUIRARDEL, Jean-Paul LEBON, Jacques MAURY, Olivier PICARD.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Nadine BURUAGAY à Marie-Christine ESCOURROU, Stéphane ROCHE à Olivier PICARD.

**ABSENTS** : Christine MIAS, Cécile SOMPAYRAC

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jean-Yves BERNY

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19, Présents : 15, Votants : 17.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2009 est adopté à l'unanimité.

*M DUVIEL rappelle à l'assemblée la réunion du 3 mai organisée avec le SMEA31 (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement) sur le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), et précise que le diagnostic de chaque installation d'assainissement non collectif est obligatoire avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012.*

### **I : Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal depuis la dernière réunion**

- MARCHÉS :

DATE	FOURNISSEURS	OBJET	MONTANT TTC
17-déc	KGMAT Collectivité	2 vitrines extérieures	987.05 €
17-déc	ORCHESTRE KONTRAST	Prestation du lundi 30/08/2010	4 240 €
18-déc	ETS LOUIS GAY SAS	épandeur de sel	670 €
26-nov	SILIGOM PONSNEUS	2 paires de chaînes pour tracteurs	656 €
28-déc	ORCHESTRE Serge VERGNES	bal musette du 27/8	1 360 €
04-janv	SUD PODIUM	location podium fête locale	3 600 €
15-janv	SARL ACTION FROID	déplacement chauffage des préfabriqués Tuilerie	266.71 €
12-janv	ARBRES ET PAYSAGES D AUTAN	aménagement chemin de l'école, du loup saut, Dr Guilhem+complément Cauca	678.30 €
14-janv	2GB	2 fenêtres 1 vantail en bois /aluminium futur bureau AS/Police Municipale	2 753.16 €
14-janv	2GB	1 fenêtre 2 vantaux en bois salle parvis est mairie	1 525.24 €
05-janv	LEPICARD et MARTY	contrat d'entretien protection contre la foudre de l'église	174.62 €
05-janv	LEPICARD et MARTY	contrat d'entretien électrification des cloches	192.56 €
22-janv	Pépinières BAUDUC	plantations hivernales	337.60 €
28-janv	CUISINE COLLECTIVE	abonnement 2010	8.50 €

29-janv	DOMICA	IPN fer bureau police municipale	413.07 €
08-févr	Orchestre METEOR	spectacle du samedi 28/08	2 200 €
12-févr	O2PUB	annonce offre emploi ST mairie	633.58 €
01-mars	BRICARD	Coffre-fort police municipale	305.12 €
17-mars	AGENDA EXPERTISE	diagnostic avant vente anciennes écoles	197.34 €
22-mars	ARTERRIS	Engrais	2 658.60 €
22-mars	Pépinières BAUDUC	Plantations : rosiers + ciste + forsythia	731.67 €
22-mars	Editions Berger Levrault	budget des communes + comptabilité M14	144.77 €

## **II : Délibérations :**

Modification de l'ordre du jour : report de la délibération d'admission en non-valeur pour une régularisation d'écriture suite à une garantie d'emprunts (paiement SETOMIP en 1992 et 1997).

### **Vote du Compte Administratif 2009 du Budget Principal**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 691 656,32	479 125,82
RECETTES	2 011 262,90	962 785,86
REPORTS 2008	+ 159 168,89	- 468 466,76
RESULTATS AVANT RAR	+ 478 775,47 €	+ 15 193,28 €
RAR	/	- 263 920,11 €
RESULTAT APRES RAR	+ 478 775,47 €	- 248 726,83 €

Les dépenses et recettes sont réparties en chapitres conformément au document budgétaire joint au dossier.

*En introduction, Michel DUVIEL précise que quelques « économies » apparaissent sur la gestion courante par rapport aux prévisions, par exemple près de 10 000 € sur l'alimentation, 3 000 € sur fournitures administratives, 3 000 € sur l'entretien des bâtiments, 5 000 € sur l'entretien voies et réseaux, 5 000 € sur la maintenance, 4 000 € sur les honoraires, 7 800 € sur le chapitre fêtes et cérémonies.*

*En revanche, d'autres postes ont été dépassés les prévisions budgétaires, comme par exemple 6 000 € sur petites fournitures, 6 000 € sur bois et forêts et 3 000 € sur les frais de transport (déchets verts, augmentation en partie liée à la tempête).*

*Les « économies » réalisées avoisinent 200 000 € sur l'année 2009.*

*Denis BEZIAT précise que le terme « d'économie » n'est pas satisfaisant car ce n'est pas une réelle économie mais une dépense moindre que celle qui était prévue, ce qui ne signifie pas que de l'argent a été mis de côté. Par exemple, sur le poste de l'entretien, l'économie n'est pas réelle en elle-même mais il y a un report de consommation des crédits.*

*Olivier PICARD pointe du doigt le décalage entre les investissements budgétés sur 2009 et ceux réellement exécutés. Michel DUVIEL répond que certains travaux ont été engagés mais leur exécution a simplement été décalée sur le ou les exercices suivants (cantine, vestiaire du foot, médiathèque, etc.)*

*Comme l'exige la loi, le Maire sort de la salle, le CA 2009 est mis au vote par Jacques DOUMERC.*

**Vote à l'unanimité.**

**Vote du Compte Administratif 2009 du Budget Annexe Eau**

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	207 971,80 €	33 958,26 €
RECETTES	218 494,39 €	106 618,04 €
REPORTS 2008	2 538,95 €	- 44 073,17 €
RESULTATS AVANT RAR	13 061,54 €	28 586,61 €
RAR	/	0 €
RESULTAT APRES RAR	13 061,54 €	28 586,61 €

Les dépenses et recettes sont réparties en chapitres conformément au document budgétaire joint au dossier.

*Marius COURTIN demande où sera affecté l'excédent de ce budget eau. Il est répondu que c'est le SMEA31 qui a maintenant la compétence eau potable, et va donc le récupérer.*

*Le Maire sort de la salle, le CA est mis au vote par Jacques DOUMERC.*

**Vote à l'unanimité.**

**Vote du Compte Administratif 2009 du Budget Annexe Assainissement**

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	215 634,67 €	382 620,95 €
RECETTES	266 579,77 €	31 459,58 €
REPORTS 2008	161 855,01 €	+ 19 296,08 €
RESULTATS AVANT RAR	212 800,11 €	- 331 865,29 €
RAR	/	+181 121,05 €
RESULTAT APRES RAR	212 800,11 €	- 150 744,24 €

Les dépenses et recettes sont réparties en chapitres conformément au document budgétaire joint au dossier.

*Michel DUVIEL précise que les restes à réaliser en recettes sont liés à des subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général qui n'ont pas été versées. Il précise également que l'excédent sera transféré au SIALA (62 055, 87 €) ; le transfert de ces excédents est juste au vu des travaux qui seront encore à faire, ce n'est pas dessaisir la commune.*

*Jacques DOUMERC soulève la question des montants impayés. Michel DUVIEL répond que les titres seront intégrés dans le budget principal (montant d'environ 18 000 €), mais ils restent « récupérables » par la collectivité.*

*Le Maire sort de la salle, le CA est mis au vote par Jacques DOUMERC.*

**Vote à l'unanimité.**

**Bilan des cessions et acquisitions immobilières en 2009 (obligation légale, annexe du compte administratif)**

Pas de cession ni d'acquisition en 2009.

**Vote à l'unanimité.**

**Vote du compte de gestion 2009 du Budget Principal, du Budget Annexe Eau, et du Budget Annexe Assainissement**

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Receveur municipal pour l'année 2009.

Le compte de gestion tenu par le receveur de la trésorerie des cantons d'Auterive et de Cintegabelle est le pendant du compte administratif tenu par le Maire. Il a été constaté que les chiffres sont concordants.

Le Receveur a repris dans ses écritures pour le budget principal et les deux budgets annexes, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recette émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites dans ses écritures. En statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et sur la comptabilité des valeurs inactives, il est proposé au Conseil Municipal de constater que les Comptes de Gestion du Budget Principal et des deux budgets annexes, dressés pour l'exercice 2009 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

*La Trésorière des cantons d'Auterive et Cintegabelle, Mme Dominique CAZENAVE, fait une présentation des comptes de gestion et présente un document de synthèse. Elle informe qu'à moyen terme il est projeté que le compte administratif et le compte de gestion soient fusionnés dans un seul document qui pourrait être appelé « compte financier ».*

*Elle précise que la CAF réelle (capacité d'autofinancement brute déduite des annuités de la dette en capital) de la commune de Venerque progresse régulièrement, elle est en 2009 de 151 058 €.*

*Olivier PICARD pose la question de la comparaison par rapport aux autres communes. Mme CAZENAVE lui répond que cette comparaison n'est pas très parlante, car elle dépend notamment des projets en cours qui peuvent peser très lourd sur cette donnée.*

**Vote à l'unanimité.**

#### **Affectation des résultats 2009 pour le Budget Principal**

Sont ici intégrés les résultats de la Section de Fonctionnement des Budgets Annexes Eau et Assainissement.

RESULTAT DE L'EXERCICE (cumulé au 31/12/2009)	<b>704 637,12 € (A),</b> dont 478 775,47 € du Budget Principal, 212 800,11 € du BA assainissement, et 13 061,54 € du BA eau.
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit de la Section d'Investissement pour le seul budget principal, y compris les RAR (Restes-à-Réaliser).	<b>248 726,83 € (B),</b>
Affectation complémentaire en réserve en Section d'Investissement	/
<b>Soit au 1068</b> (Recettes en SI) Couverture du déficit d'investissement après RAR du Budget Principal	<b>248 726,83 €</b>
<b>Report à nouveau créateur en section de fonctionnement (002)</b>	<b>455 910,29 €(A-B)</b>

**Vote à l'unanimité.**

#### **Vote taux 2010 des taxes ménages : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti**

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases en 2010 est de + 1,2% (+ 2,5% en 2009).

L'augmentation totale des bases est de 2,59%.

En 2009, les taux étaient de 14,88% pour la TH, 26,95% pour la TFB et 118,76% pour la TFNB suite à une augmentation des taux de deux points de base (2%).

L'augmentation des taux d'un point de base entraînerait une augmentation de recettes de 9 773 €.

Le dernier indice de dépenses du panier des maires fait état à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2009 d'une inflation de 2,6%.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases ayant été d'1,2%, le Bureau et la Commission Finances proposent de compenser la différence par une augmentation des taux, soit 1,4% (+ 13 682 € de recettes supplémentaires, soit environ 5 € par an et par habitant).

*Nadia ESTANG pose la question de ce qu'est le panier du Maire. Michel DUVIEL répond que l'association des maires de France a fait une évaluation de l'évolution des postes les plus importants des dépenses des collectivités territoriales et que cette analyse a indiqué une majoration à minima de 2,6% des dépenses des collectivités.*

*Marius COURTIN fait remarquer que cette proposition d'augmentation des taux ne paraît pas élevée mais que mise bout à bout avec les augmentations du Conseil Régional et du Conseil Général, cela fait une augmentation non négligeable pour le contribuable. Il pense que nous avons à faire un choix politique sur ce sujet, en limitant nos augmentations donc nos projets.*

*Michel DUVIEL rappelle que les années où l'on n'a pas fait bouger les taux, un rattrapage a dû être réalisé de manière conséquente les années suivantes.*

*Marius COURTIN pointe du doigt les incertitudes que fait peser la réforme des collectivités. On sait par exemple que les recettes du Conseil Général baissent, ce qui aura une incidence sur les subventions pour notre commune.*

**Nouveaux taux (arrondis à la 2<sup>ème</sup> décimale supérieure si la 3<sup>ème</sup> est supérieure ou égale à 5) :**

Taxe	Rappel taux 2009	Taux 2010	Bases prévisionnelles	Produit attendu
Taxe d'habitation	<b>14,88%</b>	<b>15,09%</b>	2 609 000	393 698 €
Foncier bâti	<b>26,95%</b>	<b>27,33%</b>	2 024 000	553 159 €
Foncier non-bâti	<b>118,76%</b>	<b>120,42%</b>	36 700	44 194 €

**TOTAL = 991 051 €**

**Vote à l'unanimité.**

**Vote des tarifs communaux 2010**

Pas d'évolution en 2010, maintien des prix fixés en 2009.

	<b>2010</b>
<b>Bennes déchets verts</b>	12 €
<b>Location ponctuelle de la salle des fêtes étage ou Rez de chaussée (forfait journée, tarif par niveau)</b>	
<i>Habitant Venerque</i>	120 €
<i>Extérieurs Venerque</i>	250 €
<b>Location de salles pour des réunions politiques pendant la campagne électorale</b>	gratuit
<b>Location de salles par les associations Venerquoises</b>	gratuit
<b>Location ponctuelle du jardin du parc de la mairie</b>	
<i>Habitant Venerque</i>	120 €
<i>Extérieur Venerque</i>	250 €
<b>Location à l'année d'un créneau horaire à la maison de la culture (forfait)</b>	230 €
<b>Location à l'année d'un créneau horaire à la salle des fêtes (forfait)</b>	230 €
<b>Location ponctuelle d'une salle à la maison de la culture (forfait journée)</b>	100 €
<b>Location ponctuelle d'une autre salle communale (forfait journée)</b>	50 €

<b>Droit de place de stationnement pour la fête locale</b>	
Petits métiers	50 €
Loterie - tirs – confiserie	80 €
Petits manèges	130 €
Grands Manèges	250 €
<b>Droit de place pour le marché hebdomadaire</b>	
<i>Abonnement au trimestre (pour 1 mètre linéaire) :</i>	
- primeur, fruits et légumes	
- Boulangerie, viennoiserie	4 €
- Fleurs et plantes	Quel que soit le type de commerce
- Habillement	
- Alimentaire autre que primeur	
- Autres	
<i>Tarif hebdomadaire pour les occasionnels (pour 2 mètres linéaires) :</i>	1 €
<b>Buvette pour la fête locale</b>	500 €
<b>Droits de place et stationnement commerçants ambulants ou spectacle</b>	
<i>Ponctuel pour occasionnel :</i>	50 €
<i>Abonnement au trimestre par camion :</i>	30 €
<b>Compartiment au columbarium (par case)</b>	450 € / case pour 50 ans
	290 €/case pour 30 ans
	180 €/case pour 15 ans
<b>Concession au cimetière communal par m<sup>2</sup></b>	200 €/m <sup>2</sup> pour 50 ans
	130 €/m <sup>2</sup> pour 30 ans
	80 €/m <sup>2</sup> pour 15 ans

Cathy COFFIN fait remarquer que le prix de la location du parc de la Mairie lui semble élevé. Michel DUVIEL répond qu'il s'agit quasi exclusivement des apéritifs après mariage pour lesquels la salle des fêtes est réservée en cas de mauvais temps, mais qui se déroule dans le parc mairie par beau temps, d'où le tarif équivalent. Il est obligatoire qu'une utilisation privative du domaine public donne lieu au versement d'une redevance.

**Vote à l'unanimité.**

**Création et modifications d'Autorisation de Programmes/Crédits de Paiement (APCP)**

Selon l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. »

**La procédure AP/CP vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier** mais aussi organisationnel. Elle permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Le vote d'une Autorisation de Programme (pluriannuelle) correspondant au coût total de l'opération et des Crédits de Paiement (annuels), qui correspondent à la seule dépense qui pourra être mandatée au cours de l'exercice, permet de ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget de l'année n en sachant qu'ils ne seront pas consommés sur l'exercice, du fait que sans APCP le Maire ne peut signer un marché que dans la limite des montants inscrits au budget.

Le vote d'une APCP permet également d'engager et de mandater des dépenses d'Investissement entre le 1er janvier et le vote du budget.

**1/ Modification en 2010 d'une APCP faite en 2008 pour des travaux de réfection de l'église (1ère tranche) comme suit :**

Autorisation de Programme	<del>397 000 €</del> 400 000 €		
	2008	2009	2010
Crédits de Paiement	19 277,79 € de RAR reportés en 2009	<del>368 000 €</del> 368 782,08 € (48 856,42 € dépensés hors RAR 2009, 319 925,66 € de RAR reportés en 2010)	<del>9 722,21 €</del> 11 940,13

**2/ Modification en 2010 d'une APCP faite en 2009 pour des travaux d'aménagement d'un jardin public sur l'ancien stade Caucau, comme suit :**

Autorisation de Programme	<del>150 000 €</del> 130 000 €		
	2009	2010	2011
Crédits de Paiement	<del>50 000 €</del> 12 329,56 € (dont 9 424,48 € de RAR reportés en 2010)	80 000 €	<del>20 000 €</del> 37 670,44 €

**3/ Création d'une APCP pour les travaux de réhabilitation et d'extension des vestiaires du stade de football :**

Autorisation de Programme	204 000 €		
	2009	2010	2011
Crédits de Paiement	21 468,20 € de RAR reportés en 2010	122 000 €	60 531,80 €

Vote à l'unanimité.

## Vote du Budget Primitif 2010 du Budget Principal

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 503 716 €	2 503 716 €
Recettes	1 666 638 €	1 666 638 €

Ces sommes sont réparties en chapitres et articles conformément au document budgétaire joint.

Le vote se fait par chapitre pour les deux sections.

Un vote formel est également effectué pour l'attribution individuelle de subventions à des associations (annexe IV du budget).

**Vote à l'unanimité.**

### RÉSUMÉ DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2010

#### I : Résultats 2009 à reporter sur 2010

##### ► Réalisé 2009 :

###### SF :

Dépenses = 1 691 656,32 (1 674 027,58 € en 2008, dont 28 747,91 € d'ordre)

Recettes = 2 011 262,90, dont 20 581,29 € de recettes d'ordre (1 959 724,80 € en 2008)

Différence = + 319 606,58 € (+ 285 697,22 € en 2008)

Budget eau : + 10 522,59 €

Budget assainissement : + 50 945,10 €

###### SI :

Dépenses = 479 125,82 (1 424 924,69 € en 2008)

Recettes = 962 785,86 (942 622,88 € en 2008)

Différence = + 483 660,04 € (- 482 302,01 € en 2008)

Budget eau : + 72 659,78 €

Budget assainissement : - 351 161,37 €

##### ► Report des résultats de 2008 en 2009 :

SF = + 159 168,89 € (+ 134 037,76 € de 2007 reporté en 2008, y compris le rattachement de l'excédent du BA de la Tuilerie de 7 289,37 €).

Budget eau : + 2 538,95 €

Budget assainissement : + 161 855,01 €

SI = - 468 466,76 € (+ 13 835,25 € de 2007 reporté en 2008, y compris le rattachement de l'excédent du BA de la Tuilerie de 92 781,34 €).

Budget eau : - 44 073,17 €

Budget assainissement : + 19 296,08 €

**Résultats 2009 après reports 2008 et avant RAR 2009 pour le budget principal = + 478 775,47 € en SF (+ 419 734,98 € en 2008) et + 15 193,28 € en SI (- 468 466,76 € en 2008).**

Budget eau : 41 648,15 €

Budget assainissement : - 119 065,18 €

**Résultat total avant RAR avec reprise des BA eau et assainissement :**

- + 704 637,12 € en SF

- - 288 085,40 € en SI

**Résultats RAR = - 263 920,11 € (+ 207 900,67 € en 2008)**

Budget eau : néant

Budget assainissement : + 181 121,05 €

**Résultats 2009 Budget Principal avec reports 2008 et Restes À Réaliser = + 478 775,47 € en SF(+ 419 734,98 € en 2008) et - 248 726,83 € en SI(- 260 566,09 € en 2008).**

Budget eau : + 41 648,15 €

Budget assainissement : + 62 055,87 €

**Résultats avec BA eau et assainissement, mais avec RAR uniquement du budget principal (ceux des BA eau et assainissement étant repris dans le budget du SMEA et du SIALA) : + 704 637,12 € en SF, et - 552 005,51 € en SI.**

**Résultat final du seul budget principal = 230 048,64 € (contre + 159 168,89 € en 2008 et + 147 873,01 € en 2007, ce qui signifie que sur l'année 2009 la commune a un bilan positif de 70 879,75 €).**

**Résultat final avec BA eau et assainissement mais sans leur RAR : + 152 631,61 € (= 704637.12-552005.51)**

#### **À inscrire au Budget :**

- **recettes affectation du résultat au 1068 SI : 248 726,83 €** (255 884,76 € en 2008),

*Remarque : au 1068 nous recevrons également 331 865,29 € du déficit de la SI du BA assainissement reversé par le SIALA (transfert du solde négatif de la SI du BA assainissement après report et avant RAR), et nous verserons 28 586,61 € au SMEA (transfert du solde positif de la SI du BA eau potable), d'où un total au 1068 de 580 592,12 € en recettes, et 28 586,61 € en dépenses, soit 552 005,51 €.*

- **report à nouveau recettes SF au 002 : 455 910,29 €** (704 637,12 € - 248 726,83 € car sur les 552 005,51 € de déficit à couvrir, 331 865,29 € le seront par versement du SIALA. Sans la reprise des BA eau et assainissement, ce report aurait été de 230 048,64 € pour le seul budget principal (contre 163 850,22 € en 2008).

- **report en dépenses SI au 001 : 288 085,40 €** (15 193,28 € en recettes pour le seul budget principal contre 468 466,76 € en dépenses en 2008).

- **dépenses au 1068 pour le transfert d'un solde positif du BA de l'eau de la SI après report et avant RAR : 28 586,61 €.**

## **II/ SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)**

### **DEPENSES SF**

**Chapitre 011 « charges à caractère général » : 528 212 €** (493 878,68 € en 2009 pour 545 385 € prévus).

*Forte baisse du poste 61524 « entretien bois et forêts », 29 000 € en 2009 car abattage de beaucoup d'arbres dangereux, cette année on sera autour de 10 000 € pour de l'entretien plus habituel.*

*On reste dans les mêmes volumes que l'enveloppe de 2009.*

**Chapitre 012 « dépenses de personnel » : 880 000 €** (846 951,16 € en 2009 sur 881 650 € prévus).

*Titularisation d'une contractuelle, 5 avancements de grade, avancement d'échelons à l'ancienneté minimum, prévision pour remplacement de titulaires absents, heures complémentaires et supplémentaires, astreinte en cas d'évènements climatiques particuliers, assurance absence du personnel.*

**Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : 437 626 €** (244 436,09 € en 2009 sur 274 965 € prévus).

*96 000 € inscrits concernent la prise en charge d'une garantie d'emprunt à la SETOMIP (mais ne sera pas une dépense réelle car cette somme a déjà été payée en 1992 et 1996, et sera compensée au budget 2010 par une recette à la Section d'Investissement à l'article 2761).*

*80 000 € sont des versements directs au SMIVOM, 10 000 € pour des études sur l'hydraulique agricole, et 70 000 € pour le paiement de travaux de trottoirs qui ont été transférés au SMIVOM au cours de l'année 2009 [rappel du fonctionnement des participations aux travaux exécutés par le SMIVOM : soit participation directe sur nos fonds propres, soit demande au SMIVOM de solliciter un emprunt].*

**Chapitre 66 « charges financières » : 90 000 €** (81 073,22 € dépensés en 2009, 92 000 € prévus).

*Les taux très bas permettent un coût faible pour les emprunts à taux variable.*

*Sollicitation moins importante de la ligne de trésorerie.*

**Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : 259 995 €** (25 350,97 € dépensés en 2009, 57 887 € avaient été prévus).

225 800 € de reversement au SIALA et au SMEA des excédents de la Section d'Exploitation des Budgets annexes eau et assainissement (cette dépense est compensée par le résultat plus important de la SF de 2009, qui avait intégré ces excédents des BA).

**TOTAL dépenses SF hors dépenses imprévues et virement à la SI = 2 195 833 €**

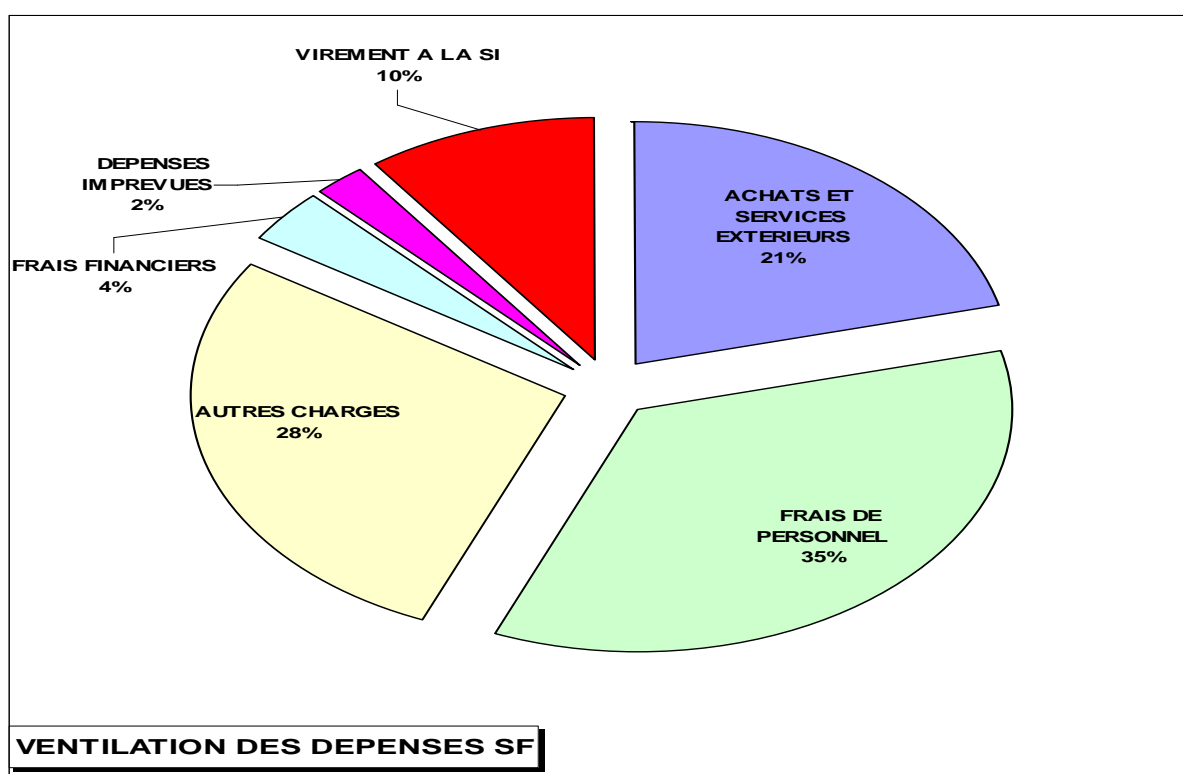
**Chapitre 022 « dépenses imprévues » : 57 000 €** (chapitre budgétaire ne faisant pas l'objet d'exécution, 45 475 € prévus en 2009).

**Chapitre 023 « virement à la section d'Investissement » : 250 883 €** (chapitre budgétaire ne faisant pas l'objet d'exécution, 281 669,29 e prévus en 2009).

**TOTAL dépenses = 2 503 716 €** (1 691 656,32 € dépensés en 2009, pour 2 179 031,29€ prévus).

Sans les dépenses exceptionnelles de 96 000 € pour la SETOMIP et 225 800 € pour le SIALA et le SMEA, la dépense prévue serait quasiment équivalente à celle de 2009.

Il en ressort donc que cette augmentation des dépenses de fonctionnement est pour partie artificielle et conjoncturelle.



### RECETTES SF

- **Chapitre 013 « atténuation de charges » : 24 000 €** (35 641,04 € perçus en 2009, pour 30 000 € prévus) *remboursement personnel absent.*
- **Chapitre 70 « produits des services » : 246 700 €** (224 564,10 € réalisés en 2009 pour 241 151,11 € prévus) : *redevance cantine (100 000 €), mise à disposition personnel communal à la CCLAG (99 000 €), redevances cimetière, occupation domaine public, etc.*
- **Chapitre 73 « impôts et taxes » : 1 176 238 €** (1 155 156,32 € reçus pour 1 131 405 € prévus). *Comprend principalement les taxes ménage, les attributions de compensation et les droits de mutation. Article 7311 « contributions directes » : 991 051 € (956 243 € en 2009, soit une augmentation de 3,64%). Article 7321 « Attribution de Compensation » : 123 053 €, versement par la Communauté de Communes de Lèze Ariège Garonne suite à l'instauration de la Taxe Professionnelle Unique au seul bénéficiaire de la CCLAG. Doits de mutation : 56 000 €. Valeur donnée en fin d'année, forte baisse à prévoir car basé sur les chiffres de 2008, 64 450 € en 2009, 74 000 € en 2008.*

- **Chapitre 74 « dotations et participations » : 502 267 €** (500 024 € reçus pour 498 125 € prévus).  
*Principalement dotation forfaitaire, allocations compensatrices, Dotation de solidarité rurale, Dotation nationale de péréquation.*

**Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » : 61 600,71 €** (69 411,20 € reçus en 2009 pour 65 200 € prévus).

*Revenus des immeubles, deux occupants ont donné leur préavis et n'ont pour l'instant pas été remplacés.*

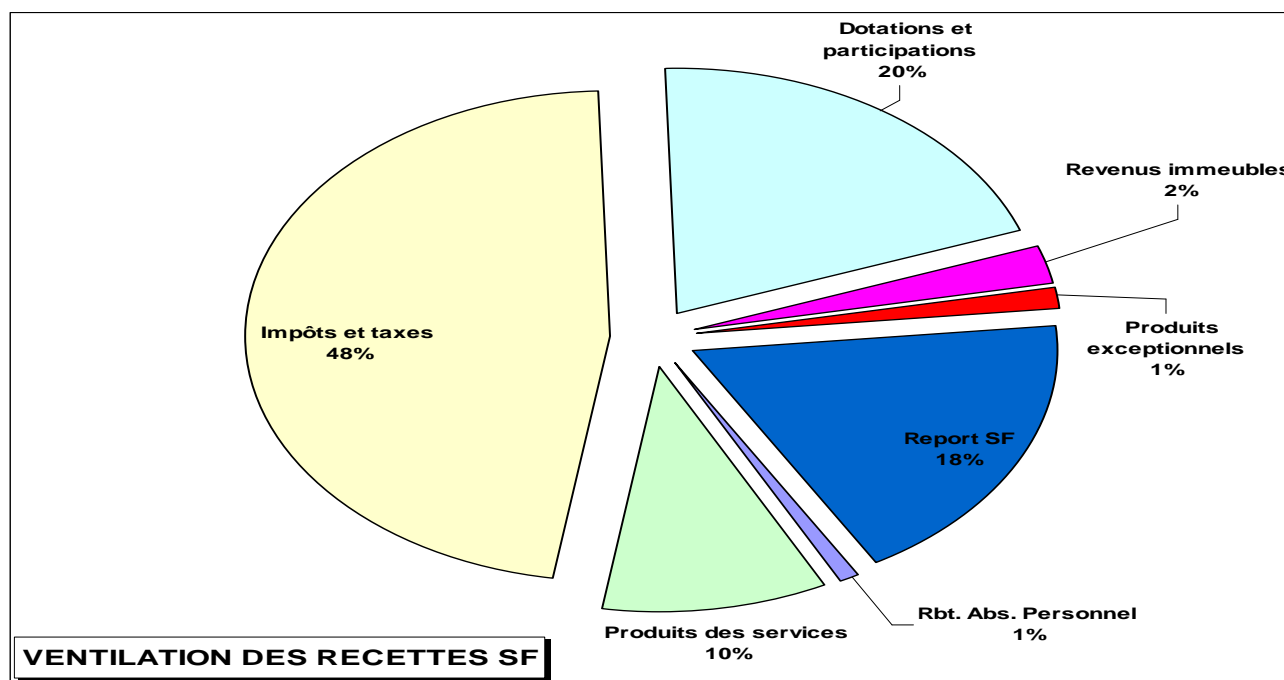
**Chapitre 77 « produits exceptionnels » : 37 000 €** (58 110,3 € reçus en 2009 pour 33 400 € prévus).

*Subvention du CG pour les travaux de téléphonie avenue de Loup-Saut faits en 2008, mais que le CG n'a pas pu inscrire depuis en l'absence de crédits, inscription lors de la séance de la commission permanente du CG du 3 mars 2010.*

**Total recettes SF de 2 047 805,71 €** (2 019 862,40 € en 2009) + **report 2009 de 455 910,29 €** (159 168,89 € en 2008, mais avec le seul budget principal le report aurait été de 230 048,64 €)

**TOTAL recettes SF = 2 503 716 €.**

Soit des recettes supérieures aux dépenses de 307 883 € (voir propositions de dépenses en SF aux chapitres 022 et 023 pour équilibrer).



### III/ SECTION D'INVESTISSEMENT (SI):

#### DEPENSES SI

**Chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » : 28 600 €**

*Article 1068, reversement au SMEA de l'excédent 2009 de la SI du BA eau potable.*

**Chapitre 13 « Subventions d'investissement » : 37 789 €**

*Reversement du FCTVA sur les travaux des BA eau potable et assainissement de l'année 2008, qui sont inclus dans la subvention globale du FCTVA reçue sur le budget principal.*

- BA assainissement : 4 381,32 € reversés au SIALA
- BA eau potable : 33 407,63 € reversés au SMEA

## Chapitre 16 : remboursement emprunt en capital : 271 400 €

A payer au SMIVOM : 71 485 € (76 588€ en 2009).

A payer au département : 20 865 € (8 691 € en 2009)

A payer aux banques : 176 050 € (168 539€ en 2009)

Article 165 : remboursement des cautionnements reçus des locations immobilières : 3 000 €.

## Chapitre 20 : 18 400,51 € (9 249,99 € dépensés en 2009).

- création opération 20103 « barrage sur la Hyse », 5 000 €
- opération 20092 « informatique, logiciels, et matériel vidéo hi-fi » : 8 000 €, achat d'un nouveau logiciel pour la Médiathèque.
- Etude thermique bâtiments : diagnostic pour 2 400,51 €
- Modification du POS : 3 000 €

## Chapitre 21 « immobilisations corporelles » : 131 700 € (71 028,27 € en 2009).

- création opération 20102 « mobilier urbain »: 10 000 €
- Opération n° 40 « écoles » : 2 500 € pour du mobilier
- opération n°20 « bibliothèque » : 10 000 € pour mobilier extension Médiathèque.
- opération n°180 « rénovation locaux hôtel de ville » : 5 000 €, équipement mobilier salle des mariages
- opération n°20106 « Matériel et outillage services techniques » : 24 000 €, incluant 3 000 € pour une benne suite à un vol, 500 € pour une meuleuse, 1 500 € remplacement matériel divers, 12 000 € pour un nouveau fourgon d'occasion à la place d'un existant, 7 000 € pour l'arrosage avec un 2<sup>ème</sup> enrouleur et un programmeur (arrosage simultané des 2 terrains la nuit pour un meilleur rendu et limiter l'évaporation).
- opération n°20107 « Matériel et outillage cantine scolaire » : 6 600 €, 2 chariots bain marie pour la distribution des repas pour un montant de 2000 € (respect des normes HACCP qui demandent une température de distribution des repas qui ne doit pas être inférieure à 65 °), armoire mobile de maintien en température pour environ 3000 € (armoire actuelle achetée en 1989 et ne chauffe plus suffisamment), armoire réfrigéré inox pour un montant de 1600 € (armoire actuelle date de 1996).
- opération 20092 « informatique, logiciels, et matériel vidéo hi-fi » : 1 000 €, matériel informatique divers.
- Opération n° 15 « réserves foncières » : 8 000 €.
- Vitrines sécurisées pour protection des reliques de l'église : 4 600 €.
- opération n°100 « acquisitions immobilières » : achat d'un local pour les associations en continuité de la crèche : 60 000 €, 55 000 € pour l'achat et 5 000 € pour l'ameublement, surface de 80 m².

## Chapitre 23 « immobilisations en cours » : 463 330 € (108 528,44 € en 2009).

- Opération n° 16 « terrain Caucau » : 80 000 €. Aménagement d'un jardin public.
- création opération 20101 « chemins piétonniers » : 5 000 €, réfection chemin pour liaison douce entre jardin du soleil et chemin Couzi.
- opération n° 14 « église gros travaux » : 11 940,13 €, modification de l'APCP en décembre, concerne les travaux de réhabilitation en cours.
- opération n°20 « bibliothèque » : 49 959,87 € pour les travaux d'extension de la Médiathèque, nouvelle salle destinée à accueillir la donation de M.Latour.
- Opération n°20081 « restaurant scolaire 2008 » : 40 000 €.AMO et Maîtrise d'œuvre nouveau restaurant scolaire.
- opération existante n°13 « maison de la culture » : 3 800 € pour chauffage et régulation maison de la culture.
- création opération n°20104 « local ancien lavoir » : 2 130 € pour chauffage et régulation au local pétanque.
- Opération n° 40 « écoles » : 56 000 €. Changement de chaudière école élémentaire, régulation chauffage élémentaire et maternelle pour 42 500 €, changement de rideaux de 5 salles pour 13 500 €.

Nadia ESTANG rappelle que l'enlèvement des rideaux et des moquettes aux plafonds des salles de classe s'est traduit par une augmentation du bruit dans ces salles, et regrette que les travaux d'acoustique n'aient pas été inscrits. Des membres de la Commission Ecole la rejoignent sur ce sujet en insistant sur l'urgence à régler cette question.

Michel DUVIEL répond que parmi toutes les demandes de travaux sur les bâtiments, et en particulier aux écoles, il a fallu faire des choix d'investissement car tout ne pouvait pas être prévu dès cette année.

- opération n° 50 « plaine sportive » : 122 000 €.  
*Réfection et extension des vestiaires du terrain de football, avec création d'une salle de réception.*
- opération créée n°20105 « locaux communaux ZA de la Tuilerie » : 10 000 €. *Réfection des préfabriqués utilisés actuellement par des associations.*
- Création d'un stockage des kayak : 5 000 €, solution et lieux à choisir.
- Urbanisation : 30 000 € pour AMO et MO carrefour Espeyroutes, Piétonnier moulin-vieux Carrefour Loup saut/Trinité y compris terminaison Loup Saut+RD35K.
- Etude pour réaliser un schéma directeur de circulation et l'implantation de panneaux actifs d'indication de vitesse : 15 000 €
- Création opération 20108 « cimetière »: 26 000 €. *Remise en état des allées.*
- opération 20091 « rénovation cantine scolaire existante », construction d'une réserve et d'un bureau sur le parvis de la cantine élémentaire : 20 000 €.

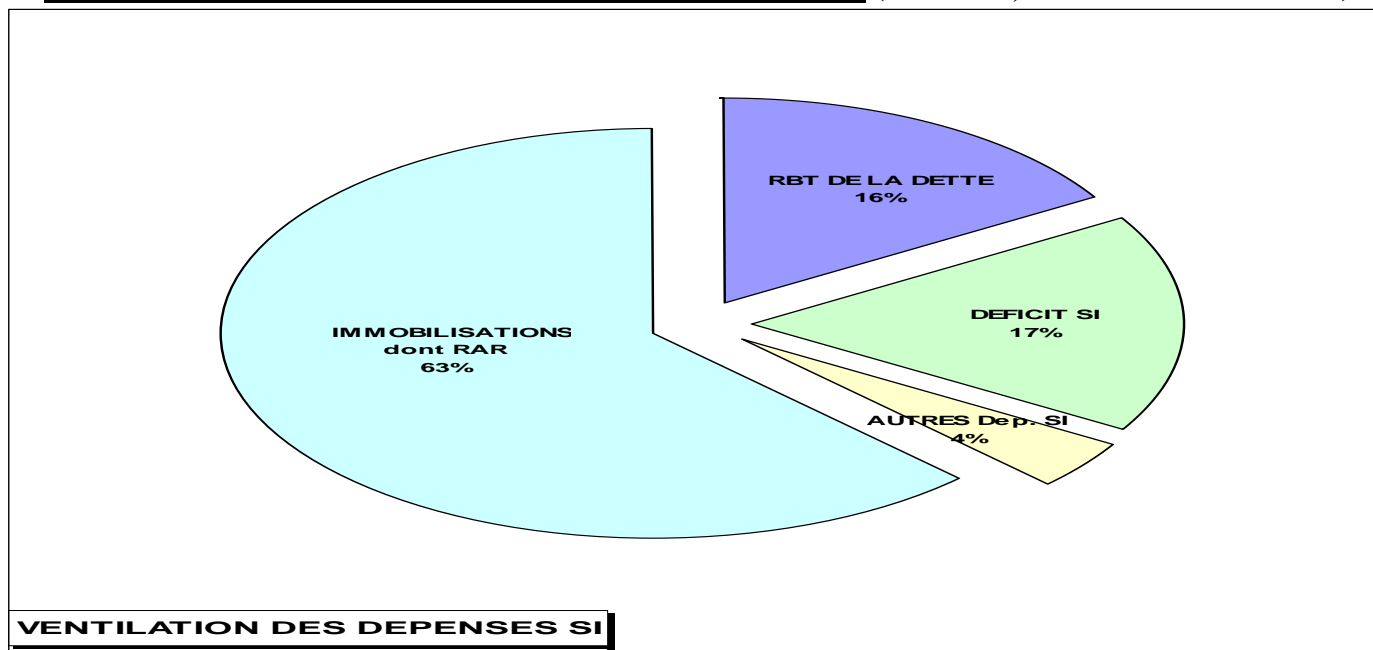
**TOTAL des immobilisations chapitre 20 (18 400,51 €), 21 (131 700 €) et 23 (476 830 €) : 626 930,51 € (1 048 911,24 € en 2009).**

**TOTAL SI : 964 719,51 €.**

**RAR : 413 833,09 € (57 520,66 € en 2009) :**

**Report en dépenses SI au 001 : 288 085,40 € (15 193,28 € en recettes pour le seul budget principal contre 468 466,76 € en dépenses en 2009).**

**TOTAL dépenses SI, y compris RAR et report = 1 666 638 € (1 780 558,63 € hors RAR en 2009).**



## RECETTES SI

**Chapitre 13 : subventions = 195 389 € (192 020,57 €)**

- Aménagement stade Caucal : 11 800 € (20% de 59 000€ HT de travaux)
- Mobilier écoles : 418 € (20% de 2 090 € HT)
- Rideaux école : 2 257 € (20% de 11 287 € HT)

- Travaux école : 7 107 € (20% de 35 535 €).
- Subvention Eglise : 73 500 € *Conseil Général, subvention attribuée en 2005 mais à redéposer suite au décalage des travaux dû au retard d'attribution de la subvention par l'Etat.*
- Trottoirs : 13 000 € (10% sur demande en cours de 133 000 € HT de travaux faits en 2008).
- Médiathèque : 15 050 € (30% sur 50 167 € HT) Rechercher également une subvention du Conseil régional.
- Vestiaires foot : 19 682 € (20% sur 98 414 € HT de travaux sur 2010) + rechercher une subvention auprès du district.
- Rénovation des préfabriqués de la Tuilerie : 1 672 € (20% de 8360 € HT)
- Recettes CG sur les travaux d'effacement des réseaux téléphoniques avenue Loup-Saut faits en 2008, 32 776€ (décision commission permanente du CG du 3mars 2010).
- Outillage services techniques : 3 009 € (30% de 10033 € HT).
- Achat outillage cantine : 1 706 € (30% de 5 689€).
- Acquisition de logiciel et matériel informatique : 3 944 € (20% de 7 525 € pour 2010, et demande en cours sur 12 196 € HT sur les 13 219 € dépensés en 2009 au plafonnement sur les 4 dernières années à 12 196 €)
- Achat véhicule Némou 2009 : 2 696 € (30% de 8 989 € HT).
- Achat fourgon ST 2010 : 3 010 € (30% de 10 033 €).
- Etude pour réaliser un schéma directeur de circulation et l'implantation de panneaux actifs d'indication de vitesse : 3 762 € (30% de 12 540 € HT)

**Chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserve » : 811 979,02 € (382 986,09 € en 2009).**

**FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la valeur Ajoutée) : 209 795 € (93 623 € en 2009).**

- budget principal : 102 373,64 € (82 600 € en 2009)
- BA assainissement : 4 381,32 €
- BA eau potable : 33 407,63 €
- SMIVOM : 69 632 € (11 023 € en 2009).

**TLE (Taxe Locale d'Equipement) : 21 592,02 € (27 854 € en 2009).**

**1068 : 580 592 € (260 566,09 € en 2009).**

- 248 726,83 € issus de l'affectation du résultat du budget principal
- 331 865,29 € versés par le SIALA pour combler le déficit avant RAR de la SI du BA assainissement

**Chapitre 024 « produit des cessions » : 80 000 €**

*Vente des anciennes écoles « maison Tufféry »*

**Chapitre 27 « autres immobilisations financières » : 96 360 €**

*Article 2761, régularisation de la garantie d'emprunt suite à la défaillance de la SETOMIP pour un montant exact de 96 351,41 €.*

**Recettes hors emprunt, RAR, et virement de la SF = 1 183 728,02 €.**

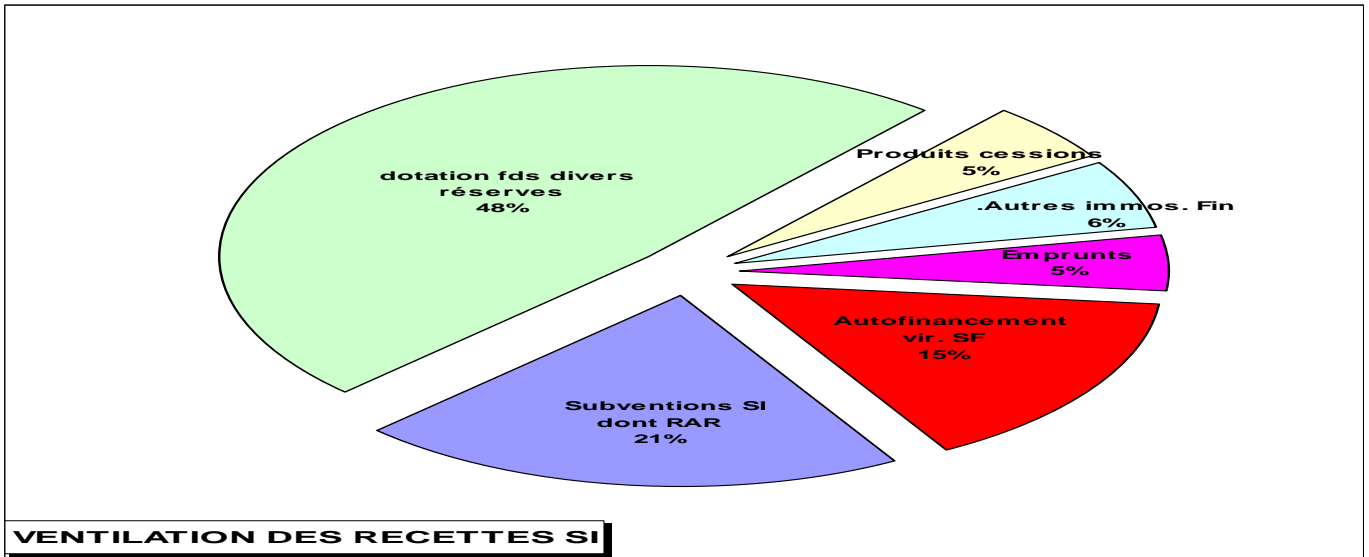
**+ RAR : 149 912,98 €**

**+ Virement prévisionnel de la SF : 250 883 €**

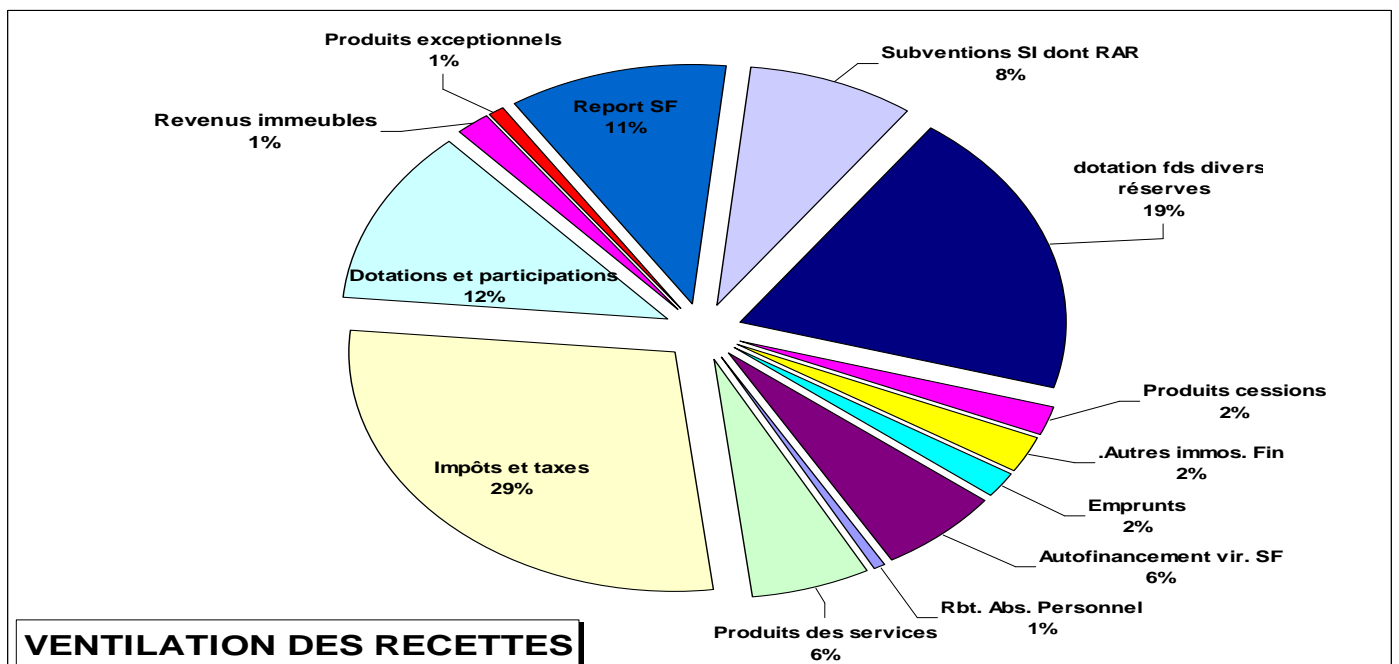
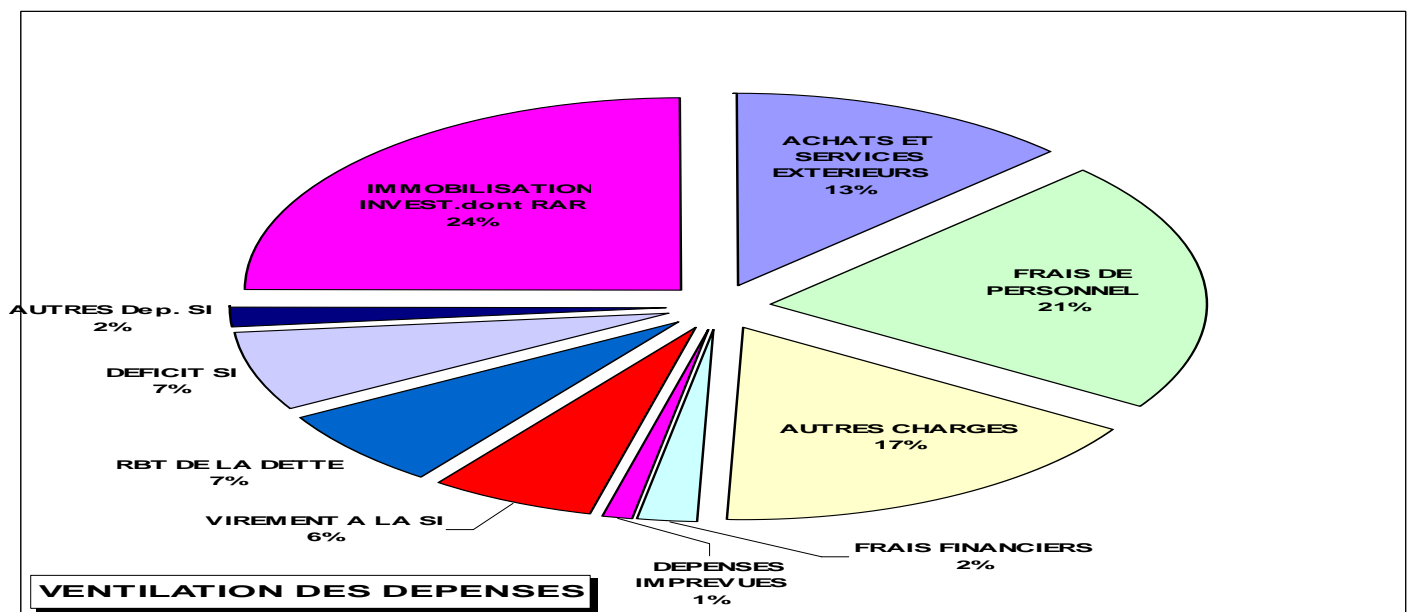
**TOTAL hors emprunts : 1 584 524 €**

**Chapitre 16 « Emprunts », couverture du montant restant : 82 114 € (371 920,59 € réalisés en 2009 y compris les RAR, pour 678 123 € prévus).**

**TOTAL recettes SI = 1 666 638 €**



**Ventilation dépenses et recettes sur les deux sections :**



Structure du budget primitif :

F  
O  
N  
C  
T  
I  
O  
N  
N  
E  
M  
E  
N  
T

DÉPENSES

Dépense des services  
2 162 833 €

Frais financiers  
90 000 €

Autofinancement  
250 883 €

TOTAL : 2 503 716 €

I  
N  
V  
E  
S  
T  
I  
S  
S  
E  
M  
E  
N  
T

Remboursement de la dette  
271 400 €

Tranche annuelle  
d'investissements  
(immobilisations)  
626 930,51 €

Autres dépenses  
66 389 €

Total : 964 719,51 €  
+ 413 833,09 € RAR  
+ 288 085,40 € report 001

RECETTES

Dotations  
502 267 €

Fiscalité  
1 176 238 €

Autres ressources  
369 300,71 €

TOTAL : 2 047 805,71 €  
+ 455 910,29 € report au 002

FCTVA et TLE  
231 387,02 €

Subventions  
195 389 €

Autres ressources  
176 360 €

Autofinancement  
250 883 €

Emprunt  
82 114 €

TOTAL : 936 133,02 €  
+ 149 912,98 RAR

**Fixation du tableau des emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (obligation légale, annexe au Budget Primitif)**

**FILIERE ADMINISTRATIVE**

Cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Effectif	Pourvu	Temps de travail
Attaché Territorial	Attaché	A	1	1	35H
Adjoint administratif	Tous grades	C	1	1	35H
Adjoint Administratif	1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	35H
Adjoint administratif	2 <sup>ème</sup> classe	C	4	3	2 à 35H (1 pourvu)-25H-18H

**FILIERE TECHNIQUE**

Cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Effectif	Pourvus	Temps de travail
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	C	4	2	35H
Adjoint Technique	Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	35H
Adjoint technique	Tous grades	C	4	4 (1 1 <sup>ère</sup> classe à 35H et 3 2 <sup>ème</sup> classe)	3 à 35H – 22H30
Adjoint technique	2 <sup>ème</sup> classe	C	9	8	4 à 35H (dont 3 pourvus)-31H40-2 à 30H-28H

**FILIERE SOCIALE**

Cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Effectif	Pourvus	Temps de travail
ATSEM	1 <sup>ère</sup> classe	C	3	3	2 à 32H - 31H40
ATSEM	2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	32H

**FILIERE POLICE MUNICIPALE**

Cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Effectif	Pourvus	Temps de travail
Agent de police	Chef de police municipale	C	1	0	35H
Chef de service de police municipale	Classe normale	B	1	1	35 H

**FILIERE CULTURELLE**

Cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Effectif	Pourvus	Temps de travail
Adjoint du patrimoine	2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	35H

**Vote à l'unanimité.**

**Vente d'un bien immobilier situé en partie arrière du 5 rue Rémusat (anciennes écoles).**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit à l'article L 2241-1 que « toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat. Cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de ce service » ;

Dans une délibération du 8 septembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de l'aliénation de gré à gré d'un immeuble situé rue Rémusat (anciennes écoles), qui correspond à une partie de la parcelle cadastrée I 197, avec comme critère de choix le prix et la nature du projet proposés par l'acquéreur potentiel.

Les caractéristiques de cet immeuble correspondent au lot A dans le document d'arpentage établi par un géomètre, provenant de la division de la parcelle n°I 197.

Section	N° cadastre	Lieu dit	Superficie	Nature
I	197 (numérotation de la division parcellaire détachée en cours au service du cadastre)	Rive-d'eau	469 m <sup>2</sup>	Terrain bâti (bâtiment vétuste de plain-pied de 114 m <sup>2</sup> environ, servitude du couloir du bâtiment communal en façade de la grand rue Rémusat, pour accès et réseaux).

Six propositions reçues ont été reçues, pour lesquelles le prix d'achat proposé varie de 40 000 à 80 000 €. France Domaine a émis un avis actualisé le 11 mars 2010 selon lequel le bien immobilier en question est estimé à au moins 59 000 €.

**Après avoir étudié ces propositions, la commission urbanisme propose au Conseil Municipal de choisir l'offre proposée par M Lionel MONEGER pour un montant de 80 000 €, avec un projet de réhabilitation du bâtiment actuel pour en faire une maison d'habitation, en respectant ses caractéristiques originelles.**

**Vote à la majorité : 15 pour, 2 contre.**

### **PV de transfert de la compétence assainissement au SIALA.**

#### **TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT DE LA MAIRIE DE VENERQUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT LÈZE ARIÈGE (SIALA)**

##### **PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS**

*Entre la commune de Venerque, représentée par son maire M Michel DUVIEL, d'une part,*

*Et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Lèze Ariège (SIALA), représenté par son Président, M Yves CADAS, d'autre part,*

*La commune et le SIALA sont ci-après communément dénommées « les parties »,*

*Vu la délibération de la commune de Venerque du 25 juin 2009 demandant son adhésion au SIALA pour la totalité de sa compétence assainissement,*

*Vu la délibération du SIALA du 3 septembre 2009 acceptant l'adhésion de la commune de Venerque,*

*Vu l'arrêté du sous-préfet de l'arrondissement de Muret du 16 novembre 2009, dans lequel les statuts du SIALA sont modifiés avec l'intégration de la commune de Venerque à son périmètre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier ses articles L 5211-5 prévoyant que le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, ainsi que les trois premiers alinéas de l'article L 1321-1, les deux premiers alinéas de l'article L 1321-2 et les articles L 1321-3, L 1321-4 et L 1321-5.*

*Considérant que la mise à disposition des biens est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente, et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.*

\*\*\*

*Le présent procès-verbal établi contradictoirement a donc pour objet de constater la mise à disposition des biens immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement qui est transférée de la commune au profit du SIALA, à compter 1<sup>er</sup> janvier 2010 (aucun bien meuble n'est transféré).*

*Il est précisé qu'aucun agent n'est concerné par ce transfert de compétences.*

#### **I/ ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

##### **Description des biens mis à disposition :**

- ▶ une partie de l'emprise de l'ancienne station d'épuration située avenue du Moulin-vieux, sur une surface de 65 m<sup>2</sup> (partie de la parcelle cadastrée K 654), comprenant :
  - un puits avec une pompe de relevage en système DIP
  - Un bâtiment de 18m<sup>2</sup> comprenant trois pièces, une intègre l'armoire de commande du système DIP (pompe relevage en ligne), l'autre un point d'eau avec un lave-main et la dernière les arrivées électriques ERDF,

dont un compteur électrique pour la commune (arrosage terrain de football) et un compteur électrique pour le système DIP. Cette dernière pièce de 4m<sup>2</sup> reste possession de la Mairie de Venerque. L'emprise sera clôturée par les soins du SIALA.

► Une station d'épuration au lieudit Rabé, d'une capacité de 120 équivalent/habitants, sur une surface de 50m<sup>2</sup> (partie de la parcelle cadastrée B 940) comprenant 2 pompes de relevage et 2 pompes aérojecteurs. L'emprise sera clôturée par les soins du SIALA.

► réseau d'assainissement séparatif d'une longueur d'environ 11 170 m pour le réseau gravitaire, et 1810 m pour le réseau de refoulement, avec un diamètre de canalisation en majorité en 200 mm.

#### Sectorisation du réseau assainissement de la commune de Venerque

Jardins du soleil	350.00	ml
Baïllatous	350.00	ml
Vignemale	60.00	ml
Pujal	615.00	ml
Résidence Coteaux	800.00	ml
Rabé	515.00	ml
Moulin Vieux	250.00	ml
Figeac	320.00	ml
Siphon de la Hyse	100.00	ml
Moulin Vieux et pont sur l'Ariège : renvoi des effluents vers le Vernet Village	980.00	ml
	<u>6 830.00</u>	<u>ml</u>
	<b>11 170.00</b>	<b>ml</b>

► Ouvrages sur le réseau, 4 postes de refoulement :

- chemin de Ginesty : une pompe (reçoit une douzaine d'habitations), pompe située sous la voirie.
- lotissement les Jardins du Soleil : 2 pompes (reçoit 24 habitations), 36 m<sup>2</sup> cloturés.
- Résidence des coteaux : 2 pompes, pour l'ensemble du lotissement, 36 m<sup>2</sup> cloturés
- Quai Rive d'eau : 2 pompes, traversée de la Hyse sur 100 ml, pompe sous un chemin privé de la commune.

#### Situation juridique des biens :

Biens appartenant au domaine public de la commune.

#### Valeur des biens mis à disposition :

Voir document joint en annexe.

#### Etat des biens :





Voir le document de programmation des travaux et la carte du réseau joints en annexe.

#### Conditions financières de la mise à disposition :

La remise de ces biens a lieu à titre gratuit conformément à l'article L 1321-2 du CGCT.

#### Nature des contrats, obligations générales, concessions liés aux biens mis à disposition :

- Cinq contrats d'abonnement de fourniture d'électricité avec EDF : lotissement Rabé (station d'épuration), résidence des coteaux (pompe de relevage), résidence jardins du soleil (pompe de relevage), quai rive d'eau (pompe de relevage), chemin de Ginesty (pompe de relevage), et avenue du Moulin-Vieux (pompe de relevage système DIP, ancienne station d'épuration).
- Contrats d'emprunts :

Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Prochaines échéances	Objet des travaux	Année de réalisation	Montant initial
	52 816.30 €	7.92 ans	Taux fixe à 4.67 %	01/03/2010	Réseau route de la Trinité	2002	85 397.00 €
	24 422.27 €	8.00 ans	Taux fixe à 4.67 %	01/01/2010	Réseau quai rive d'eau	2002	38 500.00 €
	750.88 €	0.40 an	Taux fixe à 7.3 %	25/05/2010	Réseau avenue des coteaux	1996 (renégociation)	6 921.19 €
	9 254.15 €	3.59 ans	Taux fixe à 5.3 %	05/02/2010	Réseau chemin de Ginesty	1998	28 203.07 €
	87 243.60 €						159 021.26 €

- Subventions en annuité du Conseil Général sur les emprunt de DEXIA signé en 2002 : montant de 11 424,64 € en échéances trimestrielles, la première étant au 1/02/2010 et la dernière au 1/11/2017
- Subventions inscrites en Restes à Réaliser au 31/12/2009 : 181 556,25 €, dont 66 152,51 € du Conseil Général et 115 403,74 € de l'agence de l'eau.
- Subventions en cours d'instruction avec réponse du Conseil Général en 2010 : 10 647,42 € envisagés

Il est précisé qu'il n'y a pas de marchés de travaux en cours.

## **II/ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :**

### **Nature des contrats, obligations générales, concessions liés aux biens mis à disposition :**

- Contrat de prestation de service pour le contrôle des installations d'assainissement non-collectif avec le Service Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA) du Conseil Général.

\*\*\*\*

## **III/ MODALITÉS DE TRANSFERT :**

### **Opérations comptables et budgétaires :**

Le Budget annexe de l'assainissement a un résultat global en excédent de 62 055,87 € après Restes à Réaliser (RAR), et en déficit de 119 065,18 € avant RAR.

Cela correspond à un excédent de 212 800,11 € de la section de fonctionnement, et un déficit de 331 865,29 € de la section d'investissement.

Les RAR seront directement versés sur le budget du SIALA pour les recettes, et directement versés par le budget du SIALA pour les dépenses, le transfert budgétaire doit donc de faire sur le résultat avant RAR.

Le SIALA reprend donc un déficit avant RAR de 119 065,18 €, et établira un mandat de 331 865,29 € au bénéfice de la commune de Venerque (article 1068 en dépenses au SIALA et 1068 en recettes à la commune), alors que la commune de Venerque établira un mandat de 212 800,11 € au bénéfice du SIALA (article 678 en dépense à la commune, et article 778 en recettes au SIALA). Ces mandats seront établis dans les 30 jours qui suivront le versement au SIALA de chaque subvention inscrite en recettes des Restes à Réaliser transférés par la commune de Venerque, jusqu'à concurrence de la somme de 119 065,18 €.

En outre, le SIALA prendra à sa charge le paiement la redevance pour modernisation des réseaux de collecte à payer à l'agence de l'eau en 2010, sur les factures d'assainissement émises par la commune en 2009 (le montant de cette taxe perçue sur les usagers en 2009 étant intégré aux résultats transférés au SIALA).

Enfin, le SIALA reversera également à la commune de Venerque les éventuels abandons de créances pour insolvabilité qui seraient fait en 2010 et 2011 sur les restes à recouvrer au 31/12/2009 sur des titres émis sur le budget assainissement, qui ont été comptablement intégrés dans le budget principal de la commune.

Quant à la commune de Venerque, elle reversera au SIALA le FCTVA correspondant aux dépenses d'investissement du budget assainissement réalisées en n-2, qu'elle recevra en 2010 (environ 4 380 €) et 2011 (environ 51 200 €).

### **Droits et obligations du bénéficiaire :**

*La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des obligations du propriétaire. Elle possède tous pouvoirs de gestion. Elle assure le renouvellement des biens mobiliers. Elle peut autoriser l'occupation des biens remis. Elle en perçoit les fruits et produits. Elle agit en justice au lieu et place du propriétaire.*

*La collectivité bénéficiaire peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens.*

*La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition est substituée à la collectivité propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats portant notamment sur des emprunts affectés, et des marchés que cette dernière a pu conclure pour l'aménagement, l'entretien et la conservation des biens remis ainsi que pour le fonctionnement des services. La collectivité propriétaire constate la substitution et la notifie à ses cocontractants.*

*La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition est également substituée à la collectivité antérieurement compétente dans les droits et obligations découlant pour celle-ci à l'égard de tiers de l'octroi de concessions ou d'autorisations de toute nature sur tout ou partie des biens remis ou de l'attribution de ceux en dotation.*

### **Durée de la mise à disposition :**

*La présente mise à disposition est liée aux compétences transférées. Elle durera tant que les compétences seront exercées par le SIALA ou que les compétences seront confiées à cet EPCI par la commune.*

*En cas de reprise des compétences transférées par la commune, la collectivité propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens.*

*En cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition en application des articles L 1321-1 et L 1321-2 du CGCT, la commune recouvre l'ensemble de ses droits sur les biens désaffectés.*

**Vote à l'unanimité.**

### **Création d'un régime indemnitaire pour le cadre d'emploi de chef de service de police municipale.**

Le policier municipal de la commune bénéficiait d'un régime indemnitaire sur son ancien cadre d'emploi d'agent de police municipale. La commune l'ayant nommé sur le cadre d'emploi de chef de service de police municipale, une délibération doit être prise pour prévoir le régime indemnitaire sur ce cadre d'emploi et continuer à lui verser.

Le décret n°2000-45 du 20 janvier 2000 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale prévoit dans son article 1 la possibilité pour les fonctionnaires du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale de percevoir une indemnité spéciale mensuelle de fonctions déterminée en appliquant au montant mensuel du traitement soumis à retenue pour pension de l'agent concerné un taux individuel fixé dans la limite de 22 % jusqu'à l'indice brut 380 et 30 % au-delà de cet indice.

Il est proposé au Conseil municipal d'instaurer l'indemnité spéciale de fonction pour les titulaires de cadre d'emploi de chef de service de police municipale avec un taux maximum de 20%.

**Vote à l'unanimité.**

### **Demandes de subventions au Conseil Général**

Travaux de trottoirs réalisés en 2008, demande complémentaire pour les travaux réalisés sur Route Départementale (demande à faire séparément des travaux sur routes communales), pour un montant de travaux de 6 002,20 € HT (1<sup>ère</sup> tranche avenue du Dr Guilhem), subvention attendue entre 10 et 50%.

Réinscription de la subvention attribuée pour les travaux sur l'église pour un montant total de travaux de 306 564,13 € HT, attente du montant attribué à l'origine de 73 500 €.

Achat d'un véhicule utilitaire pour un montant de 8 989 € HT, subvention attendue de 30%.

**Vote à l'unanimité.**

### **Demande de subvention au Conseil Régional pour le diagnostic énergétique sur nos bâtiments.**

Montant du diagnostic : 1 960 € HT, subvention attendue de 70%.

**Vote à l'unanimité.**

### **Demande de subvention à la DRAC et au Conseil Régional pour une vitrine sécurisée du reliquaire de Saint-Phébadé.**

Montant de la vitrine, y compris l'installation : 3 800 € HT, subvention attendue de 60%.

**Vote à l'unanimité.**

### **Validation et engagement sur la participation financière de la commune pour la réalisation de travaux d'éclairage public par le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG)**

Le Conseil Municipal doit se prononcer pour donner son accord sur les travaux et le montant des travaux restant à la charge de la commune.

Les programmes sont les suivants :

- rénovation de 18 coffrets de commandes d'éclairage public en divers secteurs avec intégration d'une horloge astronomique pour une part restante communale de 1 012 € (coût total des travaux de 20 721 €).
- Mise en place d'un abaisseur de puissance sur l'éclairage public de l'avenue des coteaux pour une part restante communale de 2 537 € (montant total des travaux de 8 761 €).

**Vote à l'unanimité.**

### **Création de six emplois**

Création de cinq postes pour permettre des avancements de grade, et d'un poste pour permettre la nomination d'un adjoint technique faisant office d'ATSEM sur le cadre d'emploi des ATSEM suite à sa réussite au concours, sur un volume horaire identique à ceux actuels :

- 3 ATSEM sur tous les grades : 1 à 28H hebdomadaires, 1 à 31H40 et 1 à 32H (CA, MTJ et MTO).
- 1 adjoint technique sur tous les grades : 1 à 35H (MFP).
- 1 adjoint administratif sur tous les grades : 1 à 35H (CM).
- 1 adjoint du patrimoine sur tous les grades : 1 à 35 H (VR).

Les six emplois sur lesquels les agents sont actuellement en poste seront supprimés après respect des procédures règlementaires (saisine de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion pour avis).

**Vote à l'unanimité.**

## **III : QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

*Jacques MAURY précise que le Comité des fêtes est né. Il compte déjà 21 membres. Le Conseil d'administration compte 15 membres (dont des restaurateurs ainsi que 3 élus municipaux). Le bureau est constitué de 6 personnes. La Présidente est Mme LAMARQUE.*

*Il regrette que pour la première manifestation organisée qui était la soirée du carnaval aucun Venerquois n'ait répondu présent.*

*Il rappelle également le problème du nettoyage de la rigole route du Pech David. Denis BEZIAT répond que les services techniques y passeront le jeudi après-midi après le nettoyage du marché.*

*Nadia ESTANG propose l'inauguration du chemin champêtre entre la résidence des coteaux – Baronnesse – avenue du Dr Guilhem par un pique-nique par exemple. Le bureau réfléchira sur la façon de faire en lien avec les associations.*

*Marie-Christine ESCOURROU demande si un arrêté pourrait être pris pour interdire la vente de biberons au bisphénol sur la commune. Michel DUVIEL répond qu'outre la portée symbolique, le Maire n'a pas la compétence pour prendre un tel arrêté.*

L'ordre du jour étant terminé et les élus ne souhaitant plus prendre la parole, la séance est levée à 0H45.

**Signatures des élus présents lors de la séance du 30 mars 2010 :**

Marie-Thérèse AMIEL

Denis BEZIAT

Jean-Yves BERNY

Catherine COFFIN

Marius COURTIN

Michel DEHAN

Jacques DOUMERC

Michel DUVIEL

Marie-Christine ESCOURROU

Nadia ESTANG

Michel GAY

Benoît GUIRARDEL

Jean-Paul LEBON

Jacques MAURY

Olivier PICARD